



## Fraction

**Lola Artigao, Lucien Max,  
Annette Willems-Kirsch**

Administration communale de Schengen  
Collège des Bourgmestre et Échevins  
75, Wäistrooss  
L-5440 REMERSCHEN

Commune de Schengen, le 13 avril 2026

## Initiative BZ# 13\_2026

Monsieur le bourgmestre,  
Messieurs les échevins,

Les conseillers communaux de la fraction « Besser Zesummen » ont le plaisir de vous soumettre en annexe l'initiative suivante concernant :

### **l'adhésion à l'initiative portée par le Ministère de la Culture concernant le « Dag vun der lëtzebuerger Sprooch »**

Cette demande motivée se base sur l'article 13 de la loi communale du 13 décembre 1988, version consolidée applicable au 14/08/2023.

Tout en priant le collège des bourgmestre et échevins d'y répondre et de la porter à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil communal.

Dans cette attente nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Pour la fraction Besser Zesummen

Lola Artigao  
Conseillère communale

## **Initiative BZ# 13\_2026**

Concernant l'adhésion à l'initiative portée par le Ministère de la Culture concernant le « Dag vun der lëtzebuerger Sprooch »

**Introduite par la fraction Besser Zesammen  
le 13 avril 2026**

### **Adhésion à l'initiative nationale portée par le Ministère de la Culture dans le cadre de la Journée européenne des langues (26 septembre).**

Considérant l'importance de la langue luxembourgeoise comme pilier de notre identité culturelle et du vivre-ensemble ;

Considérant l'initiative lancée par le Ministère de la Culture visant à encourager les communes à célébrer la Journée de la langue luxembourgeoise à travers des actions concrètes (voir circulaire N° 2026-016 ci-jointe);

La fraction Besser Zesammen propose que la commune de Schengen rejoigne cette initiative nationale en s'associant activement à la célébration du « Dag vun der lëtzebuerger Sprooch ».

Dans ce cadre, le Ministère propose des activités de sensibilisation et de valorisation de la langue luxembourgeoise (animations, ateliers, lectures, événements participatifs, etc.), ouvertes à l'ensemble de la population et favorisant l'inclusion de toutes et tous.

Par cette démarche, notre commune marquerait son engagement en faveur de la promotion de la langue luxembourgeoise, tout en s'inscrivant dans une dynamique nationale coordonnée.

Par conséquent, la fraction Besser Zesammen invite dès lors le conseil communal à soutenir cette proposition, à mandater le collège des bourgmestre et échevins à examiner les modalités concrètes de participation à cette initiative, et, le cas échéant, à charger la commission de la culture et/ou la commission du vivre-ensemble de mener une réflexion conjointe et d'assurer la mise en œuvre des actions qui en découlent.

*Annexe : Circulaire N° 2026-016*